



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Horticulture et paysage n° 11 du 25 août 2022



Evaluation des risques



Sommaire

Horticulture p 2

	culture	problématique	niveau de risque	présence d'auxiliaires
horticulture	chrysanthèmes	thrips	sensibilité variétale différente	
		pucerons	début des attaques	
		acariens		
		cicadelles		
		<i>Lygus sp.</i>		
		rouille		
		verticilliose	très ponctuel	
		virose	Risque TSWV	
	chenilles			
	cyclamens	pucerons		
		acariens		
		thrips	dégâts sur fleurs	
		fusariose		
		botrytis		
		cicadelles		
chenilles				
sciarides				
vivaces	tordeuses			

Légende :



pas de pression, surveillance de mise
quelques foyers localisés
populations en extension
forte pression

→ risque nul
→ risque faible
→ risque moyen
→ risque fort

2 pictogrammes pour retrouver d'un coup d'œil :



les solutions de biocontrôle



les résistances d'un bioagresseur sur une culture vis-à-vis d'une matière active



Chrysanthèmes :



Culture sous abri de chrysanthèmes (photo EH FC)

Thrips : pour l'instant pas de réelle détection, des crispations sont observées sur les variétés sensibles (ex : 'Goldor').



Crispation des jeunes feuilles (photo EH FC)



Pucerons : Des foyers sont observés sur les abords de parcelle (début d'attaque).



*Pucerons sur apex de chrysanthèmes
(photo EH FC)*

Verticilliose : Ponctuellement, on observe des pots fanés, probablement dû à de la verticilliose. Il faut bien retirer ces pots (en veillant que ce ne soit pas juste un manque d'eau) pour éviter de contaminer les pots voisins.



1 pot fané parmi la culture (photo EH FC)

Virose :

Il faut surveiller l'apparition de symptômes (feuillage jauni avec tâches marrons) et veiller à maintenir la pression thrips sous contrôle, car c'est le thrips qui véhicule le virus de plante en plante. En cas de suspicion, appelez votre conseiller.



Symptômes sur feuilles de chrysanthème (photos EH FC)

A surveiller !

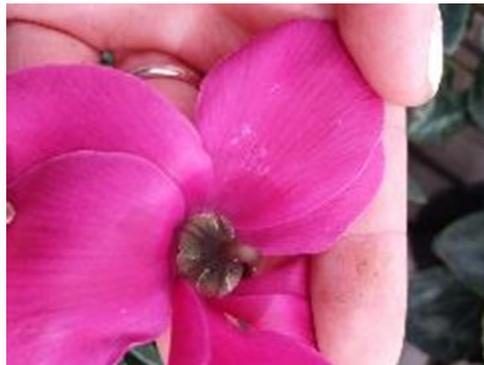
D'importants dégâts peuvent subitement apparaître sur chrysanthèmes (à ne pas confondre avec des acariens), dûs à *Thrips setosus* ou un autre thrips noir.



Dégâts fulgurants sur chrysanthèmes, automne 2021 (photo EH B)

Cyclamens :

Thrips : Des dégâts, principalement sur fleurs sont observés. Quelques individus suffisent pour marquer les fleurs.



Dégâts et présence d'un adulte sur fleur (photo EH FC)



Pour limiter la pression thrips, faire des apports réguliers d'acariens prédateurs (ex : *Amblyseius swirskii*).



VU EN PÉPINIÈRE

Un drôle de puceron a été observé en pépinière, sur Lagerstroemia.
Il s'agit de *Sarucallis kahawaluokalani*



Forme aptère (à gauche) et forme ailée (à droite) (photo EH FC)



Santé des végétaux :

le Ministère de l'Agriculture et la Souveraineté Alimentaire lance « Plantes en danger », une campagne de sensibilisation aux bons gestes. Retrouvez toutes les informations sur les organismes de quarantaine prioritaires que sont la bactérie *Xylella fastidiosa*, le scarabée japonais (*Popillia japonica*) et les capricornes asiatiques (*Anoplophora*) : <https://agriculture.gouv.fr/plantes-en-danger-tous-concernes>



Photos : symptômes *Xylella*, scarabée japonais et capricorne asiatique, source MASA



Les abeilles butinent, protégeons-les !

Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note d'utilisation de produits phytosanitaires en période de floraison du colza : [cliquez ici](#).

Les prescriptions du **nouvel arrêté** concernant les utilisations en période de floraison du colza :

- l'application d'un produit autorisé pour un usage en période de floraison est réalisée dans les **2 heures qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3 heures qui suivent** le coucher du soleil.
- ces prescriptions concernent **toutes les catégories de produits** (insecticides, fongicides, herbicides...)
- **deux cas de dérogations** à ces horaires sont possibles : bio-agresseurs ayant une activité exclusivement en journée et fongicides nécessitant une application dans un délai contraint.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédigé par Christian DANTIN - EST HORTICOLE Bourgogne, avec la collaboration d'EST HORTICOLE Franche-Comté et la FREDON Bourgogne Franche-Comté, à partir des observations réalisées dans les entreprises bourguignonnes et franc-comtoises.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

"Action du plan Ecophyto piloté par les **Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche**, avec l'appui technique et financier de l'**Office français de la Biodiversité**"

Avec la participation financière de :

